



**FORMULAIRE DEMANDE
DE CARTE ANNUELLE D'ACCÈS
LICENCIÉ FFM
2024**



N° de licence FFM : _____ Type de licence : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

L'accès au terrain de Trial situé « 121 bis Route de Nemours 77760 LARCHANT » est uniquement réservé aux pilotes Licenciés possédant une licence **FFM entraînement ou compétition** en cours de validité.

Carte demandée :

- Carte annuelle licenciés FFM (clubs externes) – Montant : **200€**
- Carte annuelle licenciés FFM de L'UM Nemours – Montant : **100€**
- Carte annuelle licenciés jeunes FFM jusqu'à 16 ans – Montant : **50€**

CONDITIONS D'ACCES AU TERRAIN DE TRIAL

- Chaque personne accédant au terrain de trial doit :
 - Posséder une moto répondant aux normes en vigueur.
 - Respecter les limites du terrain d'entraînement.
 - Respecter l'environnement :
 - Aucuns rejets d'huiles ou de carburants.
 - Ramener avec soi ses détritrus ou les déposer dans les poubelles prévues à cet effet.
 - Pas de dépôts sauvages.

Déposer le formulaire dûment rempli, **signé** avec **photo**, votre **règlement** à l'accueil du terrain de trial.
Pour un renouvellement de carte il n'est pas nécessaire de fournir une photo.

121 bis Route de Nemours 77760 LARCHANT

Date :

Signature* :

*Pour les mineurs signature parentale ou tuteur

En apposant ma signature, je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'accès au terrain de Trial de Larchant et je m'engage à les respecter.

Siège social : Union Motoriste Nemourienne - 6 chemin des vallées - 77760 LA CHAPELLE LA REINE

Union Motoriste Nemourienne Fondée en 1934-DDJS n°AS770311119- FF motocyclisme n°0638
Conseil Général n° 46823 - Préfecture n° 774001055